

Fonds de Solidarité Logement
Accompagnement Logement
Chargé.e de mission solidarité logement
DTPAS de l'Avesnois
64 rue Léo Lagrange - CS 50107
59351 AVESNES-SUR-HELPE Cedex
Tél : +333 59 73 11 08
fsl.avesnois@lenord.fr

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

REPÉRAGE D'UNE PROBLÉMATIQUE LOGEMENT

Cette fiche est à compléter par la structure d'accueil lorsqu'une ou des problématiques nécessitant un accompagnement logement ont été identifiées.

Pour bénéficier d'une mesure d'accompagnement logement dans le cadre du FSL, le ménage doit répondre à deux critères liés :

- Aux ressources : le revenu du ménage ne doit pas dépasser 2 RSA,
- Et à la nature et l'importance des difficultés rencontrées (de logement ou financières).

Après instruction de cette demande par le secrétariat du FSL et au vu des problématiques rencontrées, un diagnostic social pourra être prescrit auprès d'un opérateur agréé afin d'identifier l'accompagnement logement le plus adapté.



Le ménage a-t-il déposé une demande de logement ? Oui Non

Si oui, N° unique départemental :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le ménage fait-il des recherches de logement dans le parc privé ? Oui Non

COMMENTAIRES ÉVENTUELS (PROBLÉMATIQUES LOGEMENTS, AUTRES PROBLÉMATIQUES)

La famille est-elle connue des services sociaux (si oui dans quel cadre) ? Quelle est la demande de l'utilisateur, son projet logement, les démarches en cours... (si besoin, joindre un rapport social circonstancié)

.....

.....

.....

.....

.....

AUTRES INTERVENANTS AUPRÈS DU MÉNAGE ET PROBLÉMATIQUE ABORDÉE (UTPAS, TUTELLE, RÉFÉRENT, RSA, CMP)

NOM DE L'INTERVENANT ET STRUCTURE	PROBLÉMATIQUE ABORDÉE

Au regard des problématiques rencontrées et en référence à la partie relative à l'accompagnement logement dans le Règlement Intérieur du FSL, un diagnostic sera sollicité auprès d'un opérateur.

Le (les) demandeur(s) déclare(nt) avoir été informé(s) par l'accueillant et accepte(nt) que les informations recueillies soient communiquées à un opérateur pour qu'un diagnostic de leur situation soit réalisé.

Fait à

L'accueillant

(cachet et signature)

Le

Le (les) demandeurs

(signature)

Visa du supérieur hiérarchique

.....

.....

.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le Département du Nord destiné à l'étude de votre demande de Fonds Solidarité Logement. Les destinataires des données sont les services du Département du Nord. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat du Fonds Solidarité Logement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.